

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE Des Canaux Annotains

Vélimande - Granges - Tourtoire - Gastres
AP N° 7896 - 130 - 005 du 9 mai 2016

siège de l'ASA : Mairie d'Annot
Adresse postale : 1, rue les Gueïnes - 04240 Annot
chez monsieur SCHECK Daniel
canaux.annotains@gmail.com

DELIBERATION DU SYNDICAT N° 5

Séance du 12 juillet 2016 à 17h30 - salle Dol

Ordre du jour : Mise en place d'une commission travaux

L'an deux mille seize et le douze juillet à 17h30, les membres du syndicat de l'ASA des Canaux Annotains, régulièrement convoquée s'est réunie à la salle Dol de la commune d'Annot. Tous les membres étant présents la réunion peut commencer.

Sont présents : FENOUIL Jean, GEISER Michel, LAURENT Evelyne, MARIE DIT MOISSON Geneviève, MENGEAUD Gilbert, RAMOIN Allain, RICHAUD Jean, SCHECK Daniel

Le Président explique que conformément aux statuts de l'asa des canaux annotains dans son article 29 il y a nécessité de mettre en place une commission des travaux, il rappelle l'article 29.

Article 29 : Commission des travaux

Une commission des travaux, composée de 4 membres issus du Syndicat, et arrêtée par délibération du Syndicat, sera créée par ce dernier. Cette commission sera composée du Président et d'un membre des trois autres canaux. Cette commission sera chargée de veiller à la réalisation et à l'exécution des travaux annuels d'entretien mais aussi des travaux ponctuels de réparation. Cette commission des travaux sera également consultée dans le cadre des procédures d'appel d'offre telles que spécifiées à l'article 14 des statuts de l'association.

Les personnes suivantes sont volontaires pour participer à cette commission :

- Gilbert Mengeaud pour le canal des Gastres
- Michel Geiser pour le canal des Granges
- Jean Richaud pour le canal de la Tourtoire
- Daniel Scheck pour le canal de Vélimande

La composition de cette commission est conforme à l'article 29 du RI de l'asa ; à savoir : 1 membre par canal et le Président.

La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité. (registre joint en annexe)
Pour copie conforme.

Ainsi fait et délibéré à Annot
Le jour, mois et an que dessus

A Annot, le 12 juillet 2016
Le Président,
Daniel SCHECK

Le Vice-président
Gilbert Mengeaud

DELIBERATION DU SYNDICAT N° 4

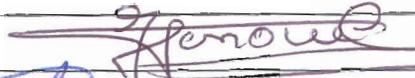
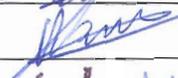
Séance du 12 juillet 2016 à 17h30 - salle Dol

Ordre du jour : Mise en place de la "Commission travaux"

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Reçu en Sous-Préfecture de Castellane le

22 JUIL. 2016

Emargement :

FENOUIL Jean	
GEISER Michel	
LAURENT Evelyne	
MARIE DIT MOISSON Geneviève	
MENGEAUD Gilbert	
RAMOIN Allain	
RICHAUD Jean	
SCHECK Daniel	